

**ARRETE DU PRESIDENT**

**PREEMPTION SAFER NA**

**Notification N°17 23 2265 01 - Vente AUBRIERE-MURAIL**

Vu la délégation de compétence du conseil communautaire au président approuvée par délibération du 8 juillet 2021,

Le Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron,

**ARRETE**

**Article 1 :** De procéder à la préemption de la notification SAFER N°17 23 2265 01 datée du 07/04/2023 correspondant à la vente AUBRIERE-MURAIL. La parcelle AX 191 en nature de terre, d'une superficie totale de 10a 60ca, est située en zone A au PLU de la commune du Dolus d'Oléron ainsi que dans le périmètre du site classé. Le prix de vente étant de 5 000€/ha, la préemption sera effectuée au prix à 530€.

**Article 2 :** D'engager les frais afférents à la procédure de préemption ci-dessus indiquée associés au dossier SAFER N°AP 17 23 0983 01.

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prévues par le CGCT.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,

Le 07 juin 2023,

Le Président

**ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Michel Parent